

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le jeudi 3 octobre 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.

Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2

Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3

Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4

Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5.

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Était absent : Monsieur Steve Ouimet, maire

Formant quorum sous la présidence de Mme Francine Verreault maire suppléante, la séance débute.

2013-240 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2013-241 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2013.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du mois de septembre 2013 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2013-242 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-10 « COMPTES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2013 ».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés en septembre 2013 déposés sous le bordereau 2013-10 sont approuvés au montant de 63 422.87 \$, et ce, tels que déposés.

2013-243 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-010 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2013-010 soient approuvés au montant de 63 086.03 \$, plus facture de Dicom Express \$ 95,39, plus facture de Services Kopilab \$ 241.45, pour un grand total de \$ 63 422.87.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2013-244 DOSSIER D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie la facture suivante :

- Endress et Hauser (Fact.6001028815)	<u>2 816,89\$</u>
Total :	2 816,89\$

Le tout avec la recommandation de la firme d'ingénieur.

2013-245**SOUSSIONS REÇUES ET OCTROI DU CONTRAT POUR MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RÉF. TRAVAUX RUE CROUSSETTE (REG. 415).**

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour les matériaux d'aqueduc et d'égout concernant les travaux prévus sur la rue Croussette (Réf. Règlement no. 415);

- Distribution Brunet Inc. : \$ 41 719,62
- Fabric-Action Mécanique Inc. \$ 43 506,31

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, la firme d'ingénieur recommande Distribution Brunet Inc. soit le plus bas soumissionnaire conforme aux appels d'offres;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins octroie le contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout à Distribution Brunet Inc. au montant de \$ 41 719,62 taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire conforme aux appels d'offres.

Que ce contrat est conditionnel à la réception par la municipalité du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement concernant le dossier des travaux de la rue Croussette.

Que la directrice générale est autorisée à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

2013-246**SOUSSIONS REÇUES ET OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES. RÉF. TRAVAUX RUE CROUSSETTE (REG. 415).**

Considérant que la municipalité a reçu trois soumissions pour la fourniture et le transport des matériaux granulaires concernant les travaux prévus sur la rue Croussette (Réf. Règlement no. 415);

- Garage Bertrand Ross Inc. 27 753,81 \$ taxes incluses
- Samphi. 28 270,22 \$ taxes incluses
- Les Entreprises Théo-Lan. 25 897,54 \$ taxes incluses

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière recommande d'octroyer le contrat à Garage Bertrand Ross Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme aux appels d'offres;

En conséquence, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins octroie le contrat pour la fourniture et le transport des matériaux granulaires, à Garage Bertrand Ross Inc. au montant de 27 753,81 \$ taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire conforme aux appels d'offres.

Que ce contrat est conditionnel à la réception par la municipalité du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement concernant le dossier des travaux de la rue Croussette.

Que la directrice générale est autorisée à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

2013-247

SOUSSION REÇUE ET OCTROI DU CONTRAT POUR LA MACHINEIRE (PELLE ET COMPACTEUR) RÉF. TRAVAUX RUE CROUSSETTE (REG. 415).

Considérant que la municipalité a reçu une soumission pour les taux de la machinerie (pelle et compacteur) concernant les travaux prévus sur la rue Croussette (Réf. Règlement no. 415);

- Les Entreprises de Construction St-Raymond Inc. : Pelle : 178,21\$/heure taxes comprises
Compacteur : 97,73\$/heure taxes comprises.

Considérant que suite à l'analyse de soumission, Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière recommande d'octroyer le contrat à Les Entreprises de Construction St-Raymond Inc. au montant de : Pelle : 178,21\$/heure taxes comprises et Compacteur : 97,73 taxes comprises., soit le plus bas soumissionnaire conforme aux appels d'offres;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins octroie le contrat pour la machinerie à Les Entreprises de Construction St-Raymond Inc. au montant de 178,21\$/heure pour une pelle et 97,73\$/heure pour le compacteur. Le tout taxes incluses, et étant le plus bas soumissionnaire conforme aux appels d'offres.

Que ce contrat est conditionnel à la réception par la municipalité du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement concernant le dossier des travaux de la rue Croussette.

Que la directrice générale est autorisée à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

2013-248

TRAVAUX RUE CROUSSETTE (REG. 415) – AUTRES MATÉRIAUX OU HONORAIRES.

Considérant que la municipalité a reçu des prix pour du matériel ou des honoraires dans le dossier des travaux dans la rue Croussette,

En conséquence, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins retient les services de:

- Béton Provincial au montant de \$ 4 125,81 plus taxes pour la fourniture de matériaux (Soumission du 3 octobre 2013 – 13-01454).
- LVM au montant de \$ 4 425,00 plus taxes pour des honoraires de contrôle qualitatif des matériaux (Bordereau d'estimation du 3 octobre 2013 – no. 13-0376-073).
- Laboratoire Génitec au montant de \$ 1 660,00 plus taxes.

Que Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à faire aussi l'engagement d'un arpenteur géomètre si c'est nécessaire pour les travaux.

Que le tout est conditionnel à la réception par la municipalité du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement concernant le dossier des travaux de la rue Croussette.

Que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

2013-249

**FRAIS DE DÉPLACEMENT À M. ROSSY BOUCHARD POUR LA PROTECTION CIVILE. –
SEPTEMBRE 2013.**

Considérant que M. Rossy Bouchard n'a pas fait de rapport au conseil municipal pour le travail effectué en tant que coordonnateur des mesures d'urgences en septembre 2013.

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins ne paie aucun montant à M. Rossy Bouchard pour les frais de déplacement du mois de septembre 2013 pour le plan des mesures d'urgence de la municipalité.

2013-250

**MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION – DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LES
MÉCHINS.**

Considérant que la Fabrique de Les Méchins a fait une demande à la municipalité de Les Méchins pour avoir un crédit de 50% pour le service des vidanges étant donné qu'il n'y a plus de locataire au presbytère depuis le 12 août 2013;

Considérant que la tarification du service de vidanges est la suivante : moins de 6 mois : \$ 134,00 et 6 mois et plus : \$ 268,00;

Considérant que la Fabrique de Les Méchins a eu le service des vidanges pour plus de 6 mois en 2013;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins ne donne pas de crédit à la Fabrique de Les Méchins pour le service de vidanges de l'année 2013.

2013-251

**MARCHÉ LES MÉCHINS INC. – AIDE FINANCIÈRE SELON L'ARTICLE 92.1 DE LA LOI
SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES.**

Considérant que la municipalité de Les Méchins promettait une aide financière maximale de \$ 7 500,00 à Marché Les Méchins Inc. pour payer les analyses de sol du terrain du Marché Les Méchins Inc.;

Considérant que les analyses ont été effectuées et qu'elles sont négatives;

Considérant qu'une transaction de vente de l'immeuble doit être faite prochainement entre le Marché Les Méchins Inc. et la Coopérative de Solidarité de Les Méchins;

En conséquence, il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité de Les Méchins autorise Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement de \$ 7 500,00 lorsque les transactions de vente seront effectuées. Le paiement se fera à l'ordre du CFE Desjardins.

Que cette dépense sera prise à même le surplus accumulé.

2013-252

LEVÉ DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h00 , et il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Francine Verreault, maire suppléante

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière